



Machecoul, le 18 juin 2020

NOTICE D'INFORMATION

Semaine de randonnées à Les Avanchers-Valmorel Savoie

(séjour 2020 reporté du 19 au 26 juin 2021)

**Le voyage est ouvert aux adhérents des Goyeurs de Retz ,
association de randonnée pédestre, titulaires de la licence FFRP 2020-2021 avec RC .**
Nombre de participants : **35 minimum** , 40 souhaitables, (possibilité sur demande jusqu'à 53).
Dates : du samedi 19 juin au samedi 26 juin 2021.
Déplacements : trajets et sur place : autocar grand tourisme. Autocars GROUSSIN.

PROGRAMME

Les participants sont attendus le samedi **19 juin 2021** à partir de 2h30
au Parc de l'Europe à Machecoul, pour un départ à **3h**.
Les randonnées se dérouleront sur 2 demi-journées et 3 journées sur divers sites aux
alentours de Valmorel.
Les randonnées seront encadrées par des guides diplômés, par groupes de 10 à
12 personnes avec des niveaux de difficulté adaptés aux participants .
Fin du séjour avec retour à Machecoul le **26 juin 2021**.

HÉBERGEMENT

L'hébergement sera assuré au Village de Vacances Les Villages Clubs du Soleil
à 73260 Les Avanchers-Valmorel. Tel 04 79 09 87 77
Le centre fournit la pension complète avec vin lors des repas sur place,
et les pique-niques lors des randonnées en journée.
Draps et linge de toilette fournis. Animations de soirées.

COÛT DU SÉJOUR

Le coût total du séjour est évalué à **680 €** maximum par personne en pension complète et
chambre double.

Il sera révisé à la baisse à la fin du séjour en fonction du nombre des participants et des divers
frais communs lors de cette semaine.

Ce prix comprend :

- le transport en autocar grand-tourisme
- les repas de midi , petits déjeuners et goûters sur les trajets aller et retour
- la pension complète sur place et animations de soirées + la taxe de séjour.
- l'accompagnement des randonnées par des guides diplômés
- les visites sur place
- une assurance annulation-rapatriement concernant la totalité du voyage.

Ne sont pas compris :

- les boissons en dehors des repas, les cafés.
- les dépenses personnelles

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS

Les personnes ayant choisi le report du séjour de 2020 à 2021 sont inscrites d'office.

Les sommes versées en 2019 représentent leur réservation.

Un nouveau bulletin d'inscription ainsi que la souscription à l'assurance seront à compléter lors d'une réunion prévue le **20 juillet 2020 à 16h salle Beauregard.**

Pour les nouveaux participants les inscriptions sont ouvertes à compter du **23 juin 2020.**

Elles seront matérialisées par le **dépôt d'un chèque de réservation de 200€** à transmettre avant le **15 septembre 2020.**

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à deux lits. Sinon les chambres seront attribuées lors de la seconde réunion d'informations prévue en **février-mars 2021.**

Le séjour est garanti dès lors que le nombre d'inscrits atteint 35.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux nouveaux demandeurs un bulletin d'inscription ainsi que le document pour l'assurance.

Cette inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin pour le

24 septembre 2020. Le chèque de réservation représentera alors le premier versement.

En cas d'annulation du séjour les **nouveaux inscrits** seront remboursés intégralement.

Les personnes ayant choisi d'emblée le report du séjour pour 2021 devront attendre la fin de l'année 2021 pour être remboursées (ordonnance article 11 de la loi 220-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19)

PAIEMENTS

Premier versement : 200€ à la pré-inscription . Date limite 24 septembre 2020.

Une assurance annulation couvrant l'ensemble du voyage sera souscrite auprès de l'assureur de la FFRP, obligatoirement avant le 24 septembre 2020 en même temps que l'inscription définitive.

Un deuxième versement de 200€ vous sera demandé lors de la réunion de février-mars 2021.

Le solde du séjour sera à verser le lundi 7 juin 2021.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre des Goyeurs de Retz.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

En cas d'annulation de votre part, en fonction de la date d'annulation, les indemnités forfaitaires suivantes seront retenues :

- Annulation avant le **19 mars 2021** :
Restitution des sommes versées avec retenue de 30€ pour participation aux frais .
- Entre le **19 mars et le 4 mai 2021**, 30€ + 5 % du montant total du séjour,
- Du **5 mai au 19 mai 2021**, 30€ + 25 % du montant total du séjour,
- Du **20 mai au 9 juin 2021**, 30€ + 50 % du montant total du séjour,
- Après le **9 juin 2021**, 100 % du montant total du séjour.

Sauf annulation entrant dans les garanties de l'assurance annulation globale souscrite.

Une réunion d'informations complémentaires est prévue en **février-mars 2021.**

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur demande

auprès de : Nicole (02 40 21 94 42) ou Henri (06 52 74 95 25) ou sur le site de l'association :

<http://club.sportsregions.fr/goyeursderetz>

En cas de réclamation, après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme Fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N°IM075100382 Tel 01 44 89 93 90 fax 01 40 35 85 48

Centre d'Information : Tel 01 44 89 93 93 fax 01 40 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique . Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Code APE : 913E – SIRET : 30358816400044